

Communiqué de presse

Zurich, le 30 octobre 2023

Lancement de la période de souscription Avobis Swiss Residential Fund

- Période de souscription : du lundi 30 octobre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 (12h00)
- Volume d'émission : CHF 50 millions
- Commission d'émission échelonnée selon le volume de souscription
- Objectif de distribution stable et à long terme de plus de 3%.
- Concentration sur des immeubles résidentiels neufs ou en excellent état et ayant un bon taux d'occupation

Avobis Invest AG lance avec Avobis Real Estate Funds SICAV l'émission de son premier fonds immobilier. Le compartiment Avobis Swiss Residential Fund se focalise sur des immeubles résidentiels existants en Suisse, avec un bon taux d'occupation, garantissant une distribution stable à long terme. Le portefeuille est élaboré en anticipant les futures réglementations en matière de construction et de protection environnementale. Ainsi, les propriétés sélectionnées satisfont d'ores et déjà aux critères essentiels de durabilité, éliminant le besoin d'investissements conséquents pour les cinq à dix années à venir.

Présentation d'Avobis Swiss Residential Fund

Avobis Invest AG prévoit d'allouer les fonds issus de l'émission à l'achat d'immeubles d'habitation bien clés en main, rénovés en profondeur ou âgés de moins de huit ans, et bénéficiant d'un bon taux d'occupation. Ces acquisitions garantissent une distribution financière stable à long terme. De plus, les futures prescriptions de la Confédération en matière de durabilité sont intégrées en amont dans la sélection des immeubles afin que ces derniers correspondent déjà aux critères requis et de telle manière que le risque d'investissement soit ainsi très faible pour les cinq à dix années à venir.

Les immeubles résidentiels sélectionnés sont situés dans des zones macroéconomiques dynamiques, bénéficiant d'une solide croissance démographique. Ils sont en outre implantés dans des communes fortes sur le plan microéconomique et se distinguent par une excellente desserte en transports publics et une qualité de construction supérieure à la moyenne. Les investissements se concentrent sur des objets à usage résidentiel dans les centres régionaux économiquement actifs de toute la Suisse (à l'exception du Tessin et de Genève) et dans leurs agglomérations.

Objectif et stratégie de placement Avobis Swiss Residential Fund

Le fonds ambitionne d'atteindre une taille d'environ CHF 500 millions d'ici cinq ans. Avobis Group AG est le leader en Suisse en matière de solutions et de financement immobilier. Grâce à son vaste

réseau développé sur les 25 dernières années, ainsi qu'à une équipe de gestion hautement qualifiée et des experts et des experts multidisciplinaire, Avobis Group AG contribuera de manière déterminante à l'atteinte des objectifs du fonds.

Le compartiment Avobis Swiss Residential Fund s'adresse à des investisseurs qualifiés domiciliés en Suisse (au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC). Le volume d'émission visé est d'environ CHF 50 millions. La période de souscription se déroulera du 30 octobre au 24 novembre 2023 avec une option de prolongation et une libération prévue pour le 1er décembre 2023. PvB Pernet von Ballmoos AG agit en tant que direction de fonds de la SICAV à gestion externe, tandis qu'Avobis Invest AG, en tant que gestionnaire de fortune collective, est responsable de l'Asset Management ainsi que de la distribution. La Banque Cantonale Vaudoise fait office de banque dépositaire. Il n'est pas prévu que le véhicule de placement soit coté en bourse.

Tous les documents relatifs à l'émission sont disponibles ici :

- [Fact Sheet Avobis Swiss Residential Fund](#)
- [Présentation aux investisseurs](#)
- [Bulletin de souscription](#)
- [Site web](#)

Contact marketing

Nicole Fankhauser
Responsable Marketing & Communication
Tél. +41 58 255 39 42
nicole.fankhauser@avobis.ch

Investor Relations

Raffaele Cannistra
Investor Relations & Fundraising
Tél. +41 58 255 39 30
raffaele.cannistra@avobis-invest.ch

Sur Avobis Invest AG

En tant que gestionnaire de fortune collective, Avobis Invest AG gère de manière professionnelle et sûre des hypothèques et des placements immobiliers pour le compte d'investisseurs institutionnels et de bailleurs de fonds. Plus de 25 collaborateurs gèrent un portefeuille d'environ 12 milliards de CHF. Avobis Invest AG est une filiale à 100% d'Avobis Group AG.

A propos d'Avobis Group SA

Avec un volume de prêts et de biens immobiliers gérés atteignant respectivement CHF 12 milliards et CHF 14 milliards, Avobis Group SA est le leader en Suisse des solutions immobilières et financières indépendantes, intégrées et basées sur la technologie.

Grâce à son savoir-faire de longue date et à sa très bonne connaissance du marché associés à l'intelligence des données, Avobis Group est un excellent partenaire pour les investisseurs institutionnels et privés, à qui il propose des solutions d'avenir sur mesure tout au long de la chaîne de valeur immobilière. Sur sa plateforme immobilière indépendante Property Captain ouverte aux prestataires tiers, l'entreprise offre à ses clientes et clients un accès à des produits et services innovants adaptés à leurs besoins, en lien avec l'habitat et le financement de leur propre logement.

Avobis Group SA compte 25 ans d'expérience. Son siège est à Zurich et elle emploie près de 350 spécialistes de l'immobilier et des technologies sur 15 sites en Suisse.

Disclaimer

L'Avobis Real Estate Funds SICAV est une SICAV de droit suisse à gestion externe du type "fonds immobilier" et est autorisée à la distribution exclusivement en Suisse. La direction du fonds est Pvb Pernet von Ballmoos AG, Zollikerstrasse 226, 8008 Zurich. La banque dépositaire est la Banque Cantonale Vaudoise, Place St.-François, 1001 Lausanne. Le compartiment Avobis Swiss Residential Fund n'est pas un produit financier durable approuvé par la FINMA. Les informations contenues dans ce document sont destinées à l'usage exclusif du destinataire. Toute reproduction partielle ou totale de ces informations est interdite sans l'autorisation écrite d'Avobis. Les informations qu'il contient sont fournies à des fins publicitaires. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, ne se basent pas d'une autre manière sur une prise en compte de la situation personnelle du destinataire et ne sont pas non plus le résultat d'une analyse financière objective ou indépendante. Les informations fournies ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une invitation à conclure une transaction financière. Les placements ne doivent être effectués qu'après une lecture approfondie du prospectus actuel et/ou du règlement de placement, des statuts, de la fiche d'information de base (FIB) ainsi que du rapport annuel ou semestriel actuel, qui peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds ou de la banque dépositaire. Ces informations ont été rédigées par Avobis Invest AG et/ou les entreprises qui lui sont liées (ci-après Avobis) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et opinions contenues dans ce document représentent le point de vue d'Avobis au moment de sa rédaction et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Avobis ne donne aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité des informations et décline toute responsabilité pour les pertes résultant de l'utilisation des informations. Sauf mention contraire, tous les chiffres ne sont pas vérifiés. La valeur et le rendement des parts peuvent baisser et augmenter. Ils sont influencés par la volatilité du marché et les fluctuations des taux de change. L'évolution passée de la valeur et du rendement ne constitue pas un indicateur de leur évolution actuelle ou future. L'évolution de la valeur et du rendement ne tient pas compte des éventuels coûts et frais encourus lors de l'achat, du rachat et/ou de la conversion des parts. Ni les présentes informations ni leurs copies ne peuvent être envoyées ou emportées aux États-Unis d'Amérique, ni distribuées aux États-Unis d'Amérique ou remises à des US Persons (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié).